

La demande est examinée et l'appartenance à l'association est confirmée. Ensuite, la demande est retournée à la société. La version la plus récente du formulaire de demande se trouve sur le site Internet de [la Base logistique de l'armée \(BLA\)](#) sous Documents -> "Demande d'utilisation civile d'installations et de places de tir appartenant à la Confédération".

Une petite sélection de places de tir suisses peut être trouvée [ici](#).

**[Conditions d'admission pour les utilisateurs civils de places d'armes/de tir pour l'exécution d'exercices de tir](#)**

### **FAQ sur les demandes de places de tir pour les clubs non dynamiques :**

Les sociétés de la Fédération suisse de tir (FST) peuvent-elles réserver des boxes pour le tir à courte distance ?

Cette décision n'appartient pas au responsable de la FSTD. Elle est du ressort des places de tir. Toutefois, du point de vue des assurances, le tir dynamique doit être dirigé par un "Security Officer" (SO) certifié par la FSTD.

Quand s'agit-il de tir dynamique ?

Dès qu'une arme est chargée et portée dans un étui ou en bandoulière ou que le tireur se déplace ou change de position avant de tirer.

Le demandeur est officier dans l'armée / instructeur de police / formateur dans une entreprise de sécurité et m'a dit qu'il s'y connaissait. Peut-il réserver un box ?

Tant qu'il/elle est en service, un officier de carrière peut par exemple diriger ou superviser les tirs sur un stand de tir à 25/50 mètres. En revanche, en dehors du service, tant qu'il/elle n'est pas moniteur de tir 25/50 et 300 mètres de la Fédération suisse des tireurs, il/elle ne peut pas le faire. Cela vaut également dans le sens inverse : seuls les Security Officers (au moins SO Basis) sont habilités à diriger des tirs dynamiques et peuvent, pour autant qu'ils aient suivi une formation de moniteur 25/50 et 300 mètres, diriger des entraînements au stand.

Comment procéder en tant que club ?

Votre société peut créer une section "tir dynamique" qui s'affilie à la FSTD. La personne concernée peut alors suivre le cours de Security Officer afin d'être certifiée. En attendant, il/elle peut diriger des tirs statiques, à condition de charger les armes et de ne retirer les cartouches qu'en position de tir ou lorsque l'arme est en main.

Y a-t-il vraiment un risque ?

Statistiquement, l'activité la plus dangereuse est la manipulation à l'étui : la plupart des accidents de tir se produisent lorsque l'on dégaine ou lorsque l'on remet l'arme à l'étui.

### **En conclusion :**

- Un SO certifié par la FSTD peut diriger un entraînement dynamique.
- Un SO IPSC peut diriger un entraînement IPSC.
- Un SO IDPA peut diriger un entraînement IDPA.
- Un SO Basic peut diriger un tir hors service.
- Un Chef de tir FST 25/50 ou 300m ne peut pas diriger un entraînement dynamique.
- Un SO IPSC ne peut pas diriger un entraînement au stand 25/50 ou 300m.
- Un SO IDPA ne peut pas diriger un IPSC ou vice versa, il en va de même pour les CAS.
- Chaque discipline a besoin d'un SO, d'un moniteur ou d'un directeur de tir qualifié et formé (dans sa discipline, ndt).